



# Sentinelles

[www.sentiweb.fr](http://www.sentiweb.fr)

## Coqueluche en Médecine du Travail

### Vaccination Coqueluche en Médecine du Travail des hôpitaux de court séjour de Paris

Enquête RS2007-5  
Avril-Mai 2007

**Avec la participation de 40 médecins responsables de  
43 services de la Médecine du Travail à Paris**

**Etude réalisée par :**

Mathieu Rivière, *étudiante de master, Paris*  
Fabián Alvarez, *responsable du projet, réseau Sentinelles, Paris*  
Nicole Guiso, *responsable du CNR de la Coqueluche à l'Institut Pasteur*  
Thierry Blanchon, *co-responsable du réseau Sentinelles*  
Andrea Lasserre, *Epidémiologie de Terrain, réseau Sentinelles*

**Contact pour cette étude :**

**Andrea Lasserre**  
lasserre@u707.jussieu.fr

**Laboratoire :**

**UMR-S 707 INSERM UPMC**  
Directeur : Pr. Guy Thomas  
Faculté de Médecine Pierre et Marie Curie  
27 rue Chaligny, 75571 PARIS Cedex 12

## Présentation de l'enquête

Depuis ces dernières années de plus en plus d'épidémies de coqueluche sont rencontrées dans les hôpitaux. En cas d'épidémie en milieu hospitalier, tout le personnel hospitalier et tous les patients ayant été en contact avec un cas confirmé sont soumis à un test diagnostique (culture, PCR, test de sérologie). En cas d'épidémie les moyens de prévenir la dissémination ont un impact économique important.

Pour prévenir ces épidémies, l'option qui s'avère être la plus avantageuse du point de vue économique et médical est la vaccination. En 2006 des nouvelles recommandations vaccinales françaises concernant la coqueluche sont parues. Elles stipulent la vaccination de tout le personnel de santé étant en contact avec des nourrissons âgés de moins de 6 mois, (service de pédiatrie, de maternité et de néonatalogie). Cette vaccination est recommandée à l'occasion d'un rappel d'TP en utilisant un vaccin à quatre valences (dTCaPolio). Selon les recommandations du CSHPF, le délai par rapport à la vaccination d'TP précédente d'un adulte peut être réduit de 10 à 2 ans (InVS 2006).

### Objectifs de cette étude

- Évaluer l'application par le médecin du travail des recommandations vaccinales de l'adulte contre la coqueluche
- identifier les raisons pour lesquelles le médecin du travail effectue ou non l'acte de vaccination

### Méthode de l'enquête

Il s'agissait d'une étude transversale recueillant les données à travers d'un questionnaire rempli par le chargé d'étude qui a mené une interview avec le responsable du service de Médecine du Travail de 43 établissements en Ile-de-France

## Ce que l'on en retient

### Participation des médecins

- 40 médecins responsables de 43 services de Médecine du Travail (MdT) en Ile-de-France ont répondu l'enquête, dont 3 MdT ont répondu l'enquête 2 fois puisque ils travaillaient dans 2 établissements différents.
- Il s'agissait de 17 établissements de l'AP-HP (40 %), 9 établissements PSPH (21 %) et 17 CP (cliniques privées) (40 %).

### Connaissance des recommandations

- 92,5 % avaient connaissance des recommandations, principalement par moyen du calendrier vaccinal BEH (55 %) ou de la presse médicale (35 %), des collègues (25 %), ou de la documentation législative (20 %).
- l'information reçue a été perçue par les médecins comme satisfaisante (48 %), suivie de très satisfaisante (32 %) et peu satisfaisante (20 %). Aucun médecin n'a jugé l'information comme « pas du tout satisfaisante ».

### Evocation de la vaccination lors de la visite médicale annuelle

La vaccination contre la coqueluche est évoquée lors de la visite médicale annuelle du personnel de l'hôpital quelque soit le statut de l'employé (25 %), ou dans certains cas particuliers (50 %), tandis que 25 % des médecins ne le proposent jamais, voir tableau ci-dessous.

Evocation de la vaccination	Total N=40
<b>Quelque soit le statut de l'employé</b>	<b>10 (25)</b>
<b>Dans certains cas</b>	<b>20 (50)</b>
▪ Rappel décennal d'TP*	16
▪ employés susceptibles de devenir parents*	12
▪ employés en contact avec nourrissons*	11
▪ lors d'une grossesse*	2
▪ personnel administratif*	1
<b>Jamais</b>	<b>10 (25)</b>
▪ inexistence de vaccin non combiné*	-
▪ non disponibilité du vaccin à l'hôpital*	-
▪ manque de temps*	2
▪ manque d'information*	3
▪ autres*	9
N (%)	

\*plusieurs réponses possibles.

**Nous remercions particulièrement les médecins Sentinelles sans qui cette enquête n'aurait pas été possible.**

Cette plaquette est destinée à vous informer des principaux résultats.

Les résultats complets sont disponibles sur le site Internet : <http://www.sentiweb.fr> (Rubrique : Enquêtes Ponctuelles)

Vos remarques et suggestions sont les bienvenues.

## Ce que l'on en retient

### Campagnes de sensibilisation au sein des établissements

- 14 % des établissements y ont mené des campagnes de sensibilisation, tandis que 67% n'en ont réalisée aucune.
- les modalités des campagnes de la sensibilisation ont été décrites par 5 médecins : article dans le journal local de l'Hôpital Cochin (N = 1), diffusion par le CHSCT (N = 1), note d'information lors de cas de coqueluche (N = 1), plaquette informative (N = 1).
- 28 % des établissements ont une politique de vaccination coquelucheuse, et 58 % n'en ont pas. 6 médecins (14 %) ne savent pas.
- le pourcentage de vaccination dans les établissements avec une politique de vaccination coquelucheuse n'a été renseigné que pour 3 médecins : 100 % dans 2 établissements et 90 % dans 1 établissement. Pour les autres médecins, l'état vaccinal du personnel était inconnu.

### Disponibilité du vaccin au sein des établissements

- 28 établissements (65 %), dont tous les établissements de l'AP-HP participants à cette enquête disposent du vaccin dTCa-Polio dans le service de médecine du travail tout le temps, tandis que chez 14 établissements le vaccin n'est jamais disponible (32,6 %), dont la plupart des cliniques privées.
- Le pourcentage du personnel vacciné analysé par service n'a pas été exploité vu le grand nombre des données manquantes.

### Cas de coqueluche et actions pour contenir la propagation de la maladie

- 17 établissements (40 %) ont souffert des épidémies de avec 2 cas en médiane. Les épidémies ont survenues en 2001 (n = 1), 2004 (n = 1), 2005 (n= 4), 2006 (n=7) et 2007 (n=4).
- Mesures mises en place pour contenir la propagation de la maladie :
  - 35 % arrêt de travail
  - 30 % utilisation d'un test diagnostic
  - 23 % port de masque
  - 21 % antibiothérapie pour les personnes ayant toux ou suspects

## Conclusions

Cette enquête menée auprès des médecins du travail à Paris, montre que 2 médecins sur 4 ne suivent pas les recommandations concernant la vaccination ciblée. Ainsi, 1 médecin sur quatre ne pense jamais à vacciner le personnel contre la coqueluche, et 1 médecin sur quatre le fait de façon indiscriminée.

Parmi les médecins qui pratiquent la vaccination ciblée, la vaccination n'est évoquée que lors d'un rappel de dTP, et ceci même si le vaccin est disponible tout le temps comme dans l'établissement public.

Une campagne faible autour de la vaccination, la non-disponibilité du vaccin (dans les cliniques privées), le manque d'information et du temps, sont les motifs retrouvés parmi les médecins répondants qui pourraient avoir un impact négatif pour une bonne observance au suivi des recommandations anticoquelucheuse.

Le statut vaccinal des employés, est méconnu. Un des objectifs de cette enquête était de quantifier le pourcentage de vaccination du personnel soignant des services de pédiatrie, maternité et néonatalogie. Cependant, l'analyse n'a pas pu être conduite car seule 3 médecins ont pu répondre cette partie de l'enquête. Cette observation, nous interpelle. Il nous paraît important et urgent, de rappeler que la directive européenne recommande la vaccination coquelucheuse des personnels de santé depuis l'an 2000, et que les recommandations françaises encouragent depuis 2004 la vaccination des professionnels en contact avec des nourrissons trop jeunes pour avoir reçu trois doses de vaccins coquelucheux, c'est-à dire personnel médical et paramédical des maternités, des services de néonatalogie, de tout service de pédiatrie prenant en charge de nourrissons âgés de moins de six mois, et élèves des écoles paramédicales et médicales (Calendrier vaccinal 2004). Depuis la réalisation de cette enquête, des nouvelles recommandations sont parues (Calendrier Vaccinal, 2008). Le CTV/HCSF recommande la vaccination contre la coqueluche par un vaccin dTCaPolio de l'ensemble des personnels soignants, y compris dans les EHPAD, à l'occasion d'un rappel décennal de vaccin contre la diphtérie à concentration réduite, le tétanos et la poliomyélite (dTPolio).

Malgré le risque potentiel qui représente la coqueluche en France pour les nouveaux nés non ou incomplètement vaccinés, et malgré la disponibilité du vaccin sur le territoire et notamment dans les services contactés lors de la présente enquête, l'observance aux recommandations de vaccination reste à améliorer. Il est surprenant que les médecins du travail, déclarent des formations à cette pathologie si peu fréquemment.

Cette étude nous signale qu'un effort doit être fait pour la diffusion des recommandations vaccinales et leur mise en pratique. Une conscientisation du personnel soignant, mais aussi de la population pour une prise en charge efficace doit être discutée.